



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2020

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : 1
DATE DE CONVOCAION : 29 JUIN 2020
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRÉSENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, DAUL HÉLENE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTEE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WEIL JEAN CLAUDE, SEVERIN JUSTINE, WALTHER CHRISTOPHE, BUCHEL RIVAT VIRGINIE

MEMBRES EXCUSES :

SCHORR GUILLAUME, SAUER PASCAL, MONNERIE SEBASTIEN, GAVALET JOËL, ADLOFF JACQUES, ANTONI VERONIQUE.

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

SCHORR GUILLAUME DONNE PROCURATION A DAUL HELENE

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

2020-14 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Désigne

- Mme BUCHEL-RIVAT Virginie comme secrétaire de séance.

Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

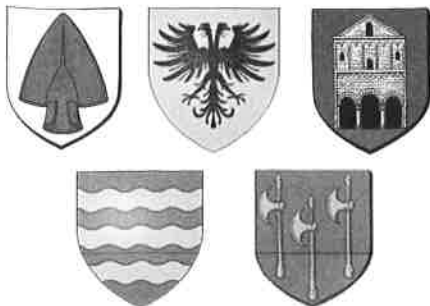
Pour extrait conforme

Le Président

Aimé DANGELSER



REÇU LE
27 JUL. 2020
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2020

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : 1
DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2020
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRÉSENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, DAUL HÉLENE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTEE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WEIL JEAN CLAUDE, SEVERIN JUSTINE, WALTHER CHRISTOPHE, BUCHEL RIVAT VIRGINIE

MEMBRES EXCUSES :

SCHORR GUILLAUME, SAUER PASCAL, MONNERIE SEBASTIEN, GAVALET JOËL, ADLOFF JACQUES, ANTONI VERONIQUE.

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

SCHORR GUILLAUME DONNE PROCURATION A DAUL HELENE

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REQU LE

27 JUIL. 2020

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

2020-15 - Approbation du PV du 26 Février 2020

Le procès verbal de la séance du 26 Février 2020 a été adressé aux membres du Comité Syndical avant la présente séance.

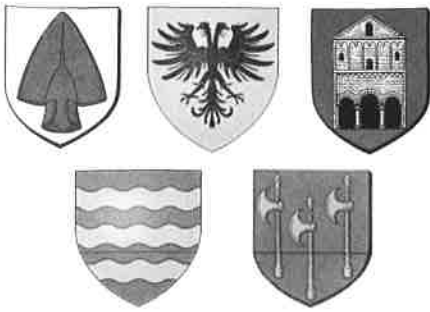
Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les anciens délégués en exercice dans la forme et la rédaction proposées.

Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme : Le Président Aimé DANGELSER





PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2020

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : 1
DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2020
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRÉSENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, DAUL HÉLENE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTEE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WEIL JEAN CLAUDE, SEVERIN JUSTINE, WALTHER CHRISTOPHE, BUCHEL RIVAT VIRGINIE

MEMBRES EXCUSES :

SCHORR GUILLAUME, SAUER PASCAL, MONNERIE SEBASTIEN, GAVALET JOËL, ADLOFF JACQUES, ANTONI VERONIQUE.

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

SCHORR GUILLAUME DONNE PROCURATION A DAUL HELENE

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REÇU LE

27 JUIL. 2020

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

2020-16 - Installation du Comité Syndical

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye » et notamment la répartition des sièges,

Sous la présidence de M Gabriel OELSCHLAEGER, doyen des membres votant présents, sont installés les membres suivants :

	titulaires		suppléants	
	Lochwiller	KALCK	Christophe	SAUER
SCHORR		Guillaume	DAUL	Hélène
Marmoutier	DANGELSER	Aimé	MONNERIE	Sébastien
	VITORINO	Clarisse	WEIL	Jean-Claude
	BUHEL RIVAT	Virginie	GAVALET	Joël
Reutenbourg	GEORGER	Frédéric	WALTHER	Christophe
	HUSSER	Cédric	SEVERIN	Justine
Schwenheim	OELSCHLAEGER	Gabriel	LERCH	Joseph
	CAPINHA	José	RICHART	Céline
Kleingoeft	BOHL	Brigitte	ADLOFF	Jacques
	KUNTZ	David	ANTONI	Véronique

Affiché le :
 Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :
 Pour extrait conforme :
 Le Président
 Aimé DANGELSER



REÇU LE
 27 JUL. 2020
 A LA SOUS-PREFECTURE
 DE SAVERNE



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2020

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : 1
DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2020
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRÉSENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, DAUL HÉLENE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTEE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WEIL JEAN CLAUDE, SEVERIN JUSTINE, WALTHER CHRISTOPHE, BUCHEL RIVAT VIRGINIE

MEMBRES EXCUSES :

SCHORR GUILLAUME, SAUER PASCAL, MONNERIE SEBASTIEN, GAVALET JOËL, ADLOFF JACQUES, ANTONI VERONIQUE.

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

SCHORR GUILLAUME DONNE PROCURATION A DAUL HELENE

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REÇU LE
27 JUL. 2020
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

2020-17 Election du Président du SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant:

- que le comité syndical élit le président parmi ses membres,
- qu'il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

- qu'à partir de l'installation du comité syndical et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le Doyen d'Age, M. Gabriel OELSCHLAEGER préside la séance

Est candidat:

- M. Aimé DANGELSER

Premier tour de scrutin

Votants	11
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
Bulletins blancs et litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	1
Nombre de suffrages exprimés	11

A obtenu

- M. Aimé DANGELSER, 10 (dix) suffrages

M. Aimé DANGELSER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu président. Il est immédiatement installé.

M. Aimé DANGELSER déclare accepter d'exercer cette fonction.

Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme :

Le Président

Aimé DANGELSER



REÇU LE

27 JUL. 2020

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2020

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : 1
DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2020
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRÉSENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, DAUL HÉLENE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTEE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WEIL JEAN CLAUDE, SEVERIN JUSTINE, WALTHER CHRISTOPHE, BUCHEL RIVAT VIRGINIE

MEMBRES EXCUSES :

SCHORR GUILLAUME, SAUER PASCAL, MONNERIE SEBASTIEN, GAVALET JOËL, ADLOFF JACQUES, ANTONI VERONIQUE.

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

SCHORR GUILLAUME DONNE PROCURATION A DAUL HELENE

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REÇU LE

27 JUL. 2020

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

2020-18 – Election du Vice-Président du SIVOS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye » et notamment son article 7 prévoyant l'élection d'un seul vice-président,

Considérant:

- que le comité syndical élit les vice-présidents parmi ses membres,

- qu'ils sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Est candidat:

- M. Gabriel OELSCHLAEGER

Premier tour de scrutin

Votants	11
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
Bulletins blancs et litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	1
Nombre de suffrages exprimés	11

A obtenu

- M. Gabriel OELSCHLAEGER, 10 (dix) suffrages

M. Gabriel OELSCHLAEGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu vice-président. Il est immédiatement installé.

M. Gabriel OELSCHLAEGER déclare accepter d'exercer cette fonction.

Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

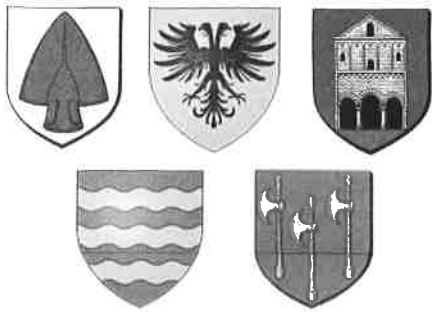
Pour extrait conforme :

Le Président

Aimé DANGELSER



REÇU LE
27 JUL. 2020
A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SAVOIE



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2020

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : 1
DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2020
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRÉSENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, DAUL HÉLENE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTEE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WEIL JEAN CLAUDE, SEVERIN JUSTINE, WALTHER CHRISTOPHE, BUCHEL RIVAT VIRGINIE

MEMBRES EXCUSES :

SCHORR GUILLAUME, SAUER PASCAL, MONNERIE SEBASTIEN, GAVALET JOËL, ADLOFF JACQUES, ANTONI VERONIQUE.

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

SCHORR GUILLAUME DONNE PROCURATION A DAUL HELENE

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

2020-19 Election des membres du Bureau

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye »,

Considérant:

- qu'il y a sept membres à élire,
- qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu à une nomination ou à une présentation mais que le comité syndical peut décider à l'unanimité de ne pas y procéder sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

REÇU LE
27 JUL. 2020
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

- qu'aucune disposition ne s'y opposant,

le comité syndical, à l'unanimité
décide de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des sept membres du bureau.

Sont élus:

M.OELSCHLAEGER Gabriel
M. GEORGER Frédéric
M. KALCK Christophe
M. WILLEM François
Mme.VITORINO Clarisse
M.DANGELSER Aimé
M.CAPINHA José

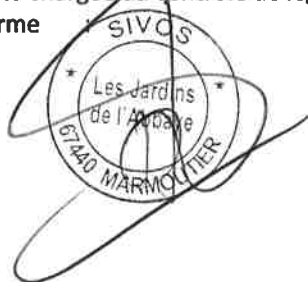
Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme

Le Président

Aimé DANGELSER



REÇU LE
27 JUL. 2020
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2020

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : 1
DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2020
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRÉSENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, DAUL HÉLENE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTEE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WEIL JEAN CLAUDE, SEVERIN JUSTINE, WALTHER CHRISTOPHE, BUCHEL RIVAT VIRGINIE

MEMBRES EXCUSES :

SCHORR GUILLAUME, SAUER PASCAL, MONNERIE SEBASTIEN, GAVALET JOËL, ADLOFF JACQUES, ANTONI VERONIQUE.

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

SCHORR GUILLAUME DONNE PROCURATION A DAUL HELENE

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REÇU LE
27 JUL. 2020
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

2020-20 Fixation des indemnités des fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Président et au Vice Président étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité,

- de fixer, les indemnités de fonctions du Président comme suit :

ELU

**M. Aimé DANGELSER, Président
publique**

INDEMNITE BRUT

**16.93% de l'indice brut terminal de la fonction
publique**

- de ne pas accorder d'indemnité au vice-président.

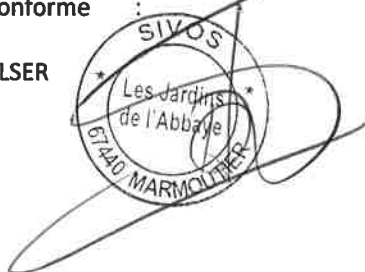
Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme :

Le Président

Aimé DANGELSER



REÇU LE

27 JUIL. 2020

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2020

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : 1
DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2020
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRÉSENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, DAUL HÉLENE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTEE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WEIL JEAN CLAUDE, SEVERIN JUSTINE, WALTHER CHRISTOPHE, BUCHEL RIVAT VIRGINIE

MEMBRES EXCUSES :

SCHORR GUILLAUME, SAUER PASCAL, MONNERIE SEBASTIEN, GAVALET JOËL, ADLOFF JACQUES, ANTONI VERONIQUE.

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

SCHORR GUILLAUME DONNE PROCURATION A DAUL HELENE

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

2020-21 Délégations de l'assemblée au Président

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant

- que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception:

- du vote du budget
- de l'approbation du compte administratif,

REÇU LE
27 JUL. 2020
A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SAVERNE

- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15,
 - des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
 - de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
 - de la délégation de gestion d'un service public
 - des dispositions portant orientation en matière d'aménagement du territoire de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville,
- que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant,
- que dans un souci d'efficacité et de bonne administration des affaires communautaires, il convient que le comité syndical puisse déléguer certaines de ses attributions au président.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

De donner délégation au président et pour la durée de son mandat les attributions suivantes:

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom du SIVOS les actions en justice ou de défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le comité syndical;

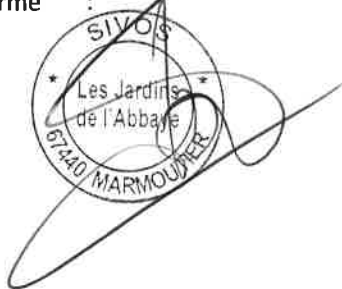
Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme :

Le Président

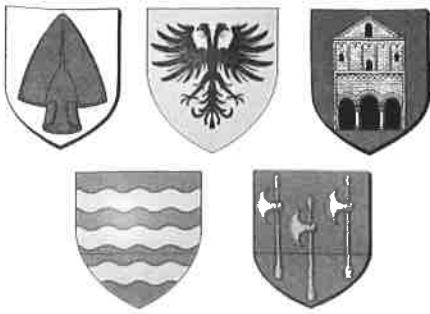
Aimé DANGELSER



REÇU LE

27 JUL. 2020

A LA MAIRIE PREFECTURE
DE SAVERY



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2020

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : 1
DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2020
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRÉSENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, DAUL HÉLENE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTEE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WEIL JEAN CLAUDE, SEVERIN JUSTINE, WALTHER CHRISTOPHE, BUCHEL RIVAT VIRGINIE

MEMBRES EXCUSES :

SCHORR GUILLAUME, SAUER PASCAL, MONNERIE SEBASTIEN, GAVALET JOËL, ADLOFF JACQUES, ANTONI VERONIQUE.

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

SCHORR GUILLAUME DONNE PROCURATION A DAUL HELENE

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REÇU LE
27 JUL. 2020
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

2020-22 Ressources Humaines : Coût de formation / apprentissage 2020/2021

Le Président informe que le recrutement d'une apprentie en Petite Enfance est acté pour la rentrée de Septembre 2020.

Le dispositif permet aux collectivités publiques d'accueillir dans leurs services, à l'instar du secteur concurrentiel, des personnes qui préparent des diplômes de l'enseignement technologique par la voie de l'apprentissage.

Le contrat d'apprentissage démarrera à compter du 01 Septembre 2020.

L'établissement scolaire a informé la collectivité que le coût de formation qui sera facturé s'élève à 3660€.

➤ Décision du Comité Syndical :

Après en avoir délibéré et sur proposition du bureau,

- de s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires à financer les dépenses qui en résultent.
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables.

Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme :

Le Président

Aimé DANGELSER



REÇU LE
27 JUL. 2020
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERIE



Département du Bas-Rhin

SIVOS « LES JARDINS DE L'ABBAYE »

Arrondissement de Saverne

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2020

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : 1
DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2020
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRÉSENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, DAUL HÉLENE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTEE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WEIL JEAN CLAUDE, SEVERIN JUSTINE, WALTHER CHRISTOPHE, BUCHEL RIVAT VIRGINIE

MEMBRES EXCUSES :

SCHORR GUILLAUME, SAUER PASCAL, MONNERIE SEBASTIEN, GAVALET JOËL, ADLOFF JACQUES, ANTONI VERONIQUE.

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

SCHORR GUILLAUME DONNE PROCURATION A DAUL HELENE

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REÇU LE

27 JUL. 2020

À LA MAIRIE DE SAVERNE

2020-23 Fixation des conditions de versement de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le Président rappelle à l'assemblée :

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un **surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail**, pendant la crise sanitaire.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par :

- Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Le versement de cette prime est possible pour :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- Les agents contractuels de droit public ;
- Les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Le montant de cette prime est **plafonné à 1000 euros par agent**.

Le montant de cette prime, qui n'est reconductible, peut être versé en plusieurs fois. Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de service, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020. En revanche, elle ne peut pas être cumulée avec :

- la prime exceptionnelle prévue à l'article 7 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;
- toute autre prime versée en application de l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 susvisée.

CONSIDERANT :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime ;
- Qu'il appartient au Président chargé de l'exécution des décisions du Comité Syndical d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de son versement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

o Du versement d'une prime exceptionnelle pour Mme THOMAS Sharon, adjoint administratif territorial, agent du SIVOS Les jardins de l'abbaye d'un montant de 750€. Cette prime sera versée à l'agent qui a été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.

Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme :

Le Président

Aimé DANGELSER



REÇU LE
27 JUIN 2020
A LA SO...



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2020

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : 1
DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2020
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRÉSENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, DAUL HÉLENE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTEE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WEIL JEAN CLAUDE, SEVERIN JUSTINE, WALTHER CHRISTOPHE, BUCHEL RIVAT VIRGINIE

MEMBRES EXCUSES :

SCHORR GUILLAUME, SAUER PASCAL, MONNERIE SEBASTIEN, GAVALET JOËL, ADLOFF JACQUES, ANTONI VERONIQUE.

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

SCHORR GUILLAUME DONNE PROCURATION A DAUL HELENE

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REÇU LE
27 JUL. 2020
A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SAVERNE

2020-24 Ressources Humaines : Télétravail

M. Le Président rappelle que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ;

M. Le Président précise que le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur public et de son lieu d'affectation et qu'il s'applique aux fonctionnaires et aux agents publics contractuels ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

VU sous réserve de l'avis du prochain Comité Technique,

CONSIDERANT QUE les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation ;

CONSIDERANT QUE l'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci ;

CONSIDERANT QUE l'employeur met à disposition l'ordinateur portable, l'accès à la messagerie professionnelle, l'accès à la bureautique et outils de gestion nécessaire à l'exercice des fonctions de l'agent ;

CONSIDERANT QUE l'agent respecte le principe d'intégrité, de disponibilité, et de confidentialité ;

Le Comité Syndical, **DECIDE**, sur proposition du bureau,

- d'autoriser l'agent à effectuer ses missions en télétravail pour une durée maximale d'un an.
- Charge le président à la bonne exécution de la présente délibération, qui peut-être reconduite expressément après un an ;
- Charge le président des modalités administratives ;

Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme

Le Président

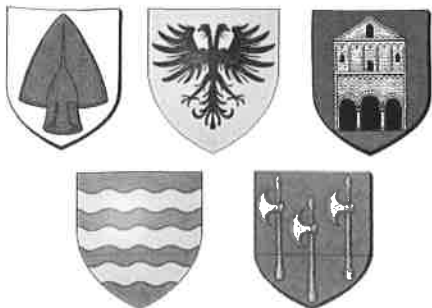
Aimé DANGELSER



REÇU LE

27 JUL. 2020

A LA MAIRIE-PREFECTURE
DE SAVERNE



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL
DU 08 JUILLET 2020**

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : 1
DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2020
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRÉSENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, DAUL HÉLENE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTEE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WEIL JEAN CLAUDE, SEVERIN JUSTINE, WALTHER CHRISTOPHE, BUCHEL RIVAT VIRGINIE

MEMBRES EXCUSES :

SCHORR GUILLAUME, SAUER PASCAL, MONNERIE SEBASTIEN, GAVALET JOËL, ADLOFF JACQUES, ANTONI VERONIQUE.

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

SCHORR GUILLAUME DONNE PROCURATION A DAUL HELENE

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REÇU LE
27 JUL. 2020
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

2020-25 Ressources Humaines : Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un agent

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du CT en date du 29/06/2020 :

Vu l'accord de principe du Comité Syndical en date du 16 Octobre 2019,

Il est proposé, compte tenu de la charge de travail de l'agent, grade d'adjoint administratif, à actuellement 20/35^{ème} d'augmenter la durée hebdomadaire de service à 30/35^{ème} à compter du 01/08/2020 afin de lui permettre d'exécuter ses missions dans de bonnes conditions.

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, **DECIDE**,

- De modifier le coefficient d'emploi de l'agent de 20h à 30h hebdomadaires
- Charge le Président des formalités administratives et comptables y afférentes

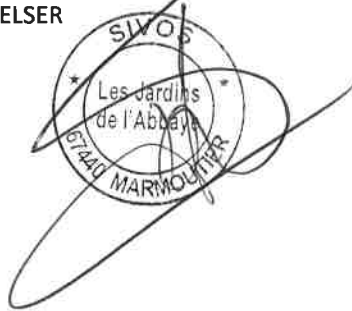
Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme :

Le Président

Aimé DANGELSER



REÇU LE
27 JUIL. 2020
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2020

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : 1
DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2020
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRÉSENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, DAUL HÉLENE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTEE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WEIL JEAN CLAUDE, SEVERIN JUSTINE, WALTHER CHRISTOPHE, BUCHEL RIVAT VIRGINIE

MEMBRES EXCUSES :

SCHORR GUILLAUME, SAUER PASCAL, MONNERIE SEBASTIEN, GVALET JOËL, ADLOFF JACQUES, ANTONI VERONIQUE.

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

SCHORR GUILLAUME DONNE PROCURATION A DAUL HELENE

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REÇU LE
27 JUIL. 2020
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

2020-26 Informations

2020-26.A – Bilan de la période de crise sanitaire

Le Président informe l'assemblée délibérante, du lourd travail mené durant la crise sanitaire. Les enseignants ainsi que le personnel du SIVOS ont rigoureusement participé à ces actions difficiles avec un protocole sanitaire exigeant transmis par l'éducation nationale. Celle-ci,

comme nous le savons tous, a créé un fort impact sur la collectivité. Un aménagement de travail à la suite de nouvelles mesures à appliquer, des protocoles et plans à mettre en place, de nouveaux aménagements des bâtiments ainsi que des missions. C'est un coût imprévu qui s'élève pour le moment à 5080,13€.

Les enfants du CM2 ont doucement repris le chemin de l'école de manière progressive et sur la base du volontariat. Le 22 Juin jour de rentrée pour tous, c'est environ 76% d'enfants présents en maternelle et environ 89 % d'enfants présents à l'école élémentaire.

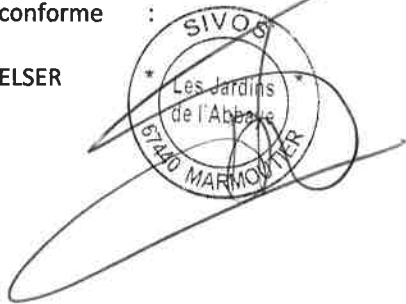
Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

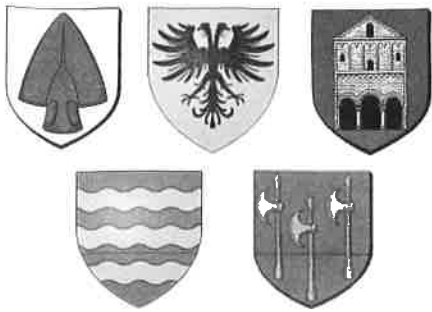
Pour extrait conforme :

Le Président

Aimé DANGELSER



REÇU LE
27 JUL. 2020
A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SAVERNE



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2020

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : 1
DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2020
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRÉSENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, DAUL HÉLENE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTEE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WEIL JEAN CLAUDE, SEVERIN JUSTINE, WALTHER CHRISTOPHE, BUCHEL RIVAT VIRGINIE

MEMBRES EXCUSES :

SCHORR GUILLAUME, SAUER PASCAL, MONNERIE SEBASTIEN, GAVALET JOËL, ADLOFF JACQUES, ANTONI VERONIQUE.

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

SCHORR GUILLAUME DONNE PROCURATION A DAUL HELENE

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REÇU LE

27 JUL. 2020

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

2020-26.B Informatique et protocole (vidéoprojecteurs).

Commande et installation de nouveaux matériels informatique pour les écoles, durant les vacances d'été. Il y a lieu de mettre en place un protocole d'utilisation et de suivi.

La salle 01 et la salle 05 seront équipées l'année prochaine, en même temps que les travaux de rénovations de ces deux salles de classe.

Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme :

Le Président

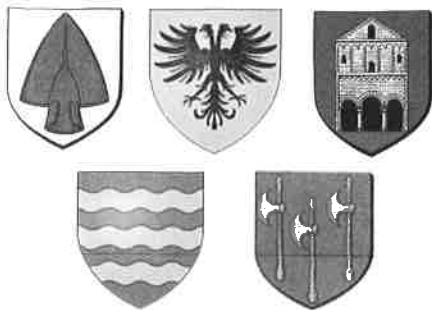
Aimé DANGELSER



REÇU LE

27 JUL. 2020

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2020

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : 1
DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2020
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRÉSENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, DAUL HÉLENE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTEE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WEIL JEAN CLAUDE, SEVERIN JUSTINE, WALTHER CHRISTOPHE, BUCHEL RIVAT VIRGINIE

MEMBRES EXCUSES :

SCHORR GUILLAUME, SAUER PASCAL, MONNERIE SEBASTIEN, GVALET JOËL, ADLOFF JACQUES, ANTONI VERONIQUE.

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

SCHORR GUILLAUME DONNE PROCURATION A DAUL HELENE

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REÇU LE

27 JUL. 2020

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

2020-26 Informations

2020-26.C Convention entre la CCPS et le SIVOS

Il est proposé de mettre en place une convention de mise à disposition, de la cour de l'école du Cycle 02, entre la CCPS et le SIVOS afin que les enfants de la maternelle présents au Péricolaire de la Maison de l'enfance puisse bénéficier de cet extérieur. Cette mise à disposition est à titre gracieux.

Le Comité Syndical, **DECIDE**, à l'unanimité :

- De mettre en place une convention entre la CCPS et le SIVOS.
- Charge le président de signer les documents administratifs qui en découlent.

Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme :

Le Président

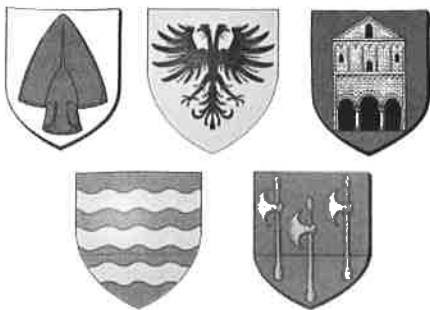
Aimé DANGELSER



REÇU LE

27 JUL. 2020

A LA SIVOS-PREFECTURE
DE SAVERNE



Département du Bas-Rhin

SIVOS « LES JARDINS DE L'ABBAYE »

Arrondissement de Saverne

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2020

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : 1
DATE DE CONVOCATION : 29 JUIIN 2020
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRÉSENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, DAUL HÉLENE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTEE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WEIL JEAN CLAUDE, SEVERIN JUSTINE, WALTHER CHRISTOPHE, BUCHEL RIVAT VIRGINIE

MEMBRES EXCUSES :

SCHORR GUILLAUME, SAUER PASCAL, MONNERIE SEBASTIEN, GAVALET JOËL, ADLOFF JACQUES, ANTONI VERONIQUE.

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

SCHORR GUILLAUME DONNE PROCURATION A DAUL HELENE

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REÇU LE

27 JUL. 2020

A LA SUBPREFECTURE
DE SAVERNE

2020-27 DIVERS

2020-27-1) Devis Aire de Jeux du Cycle 01 pour un montant HT de 637€.

2020-27-2) Devis arrêt de porte et ferme porte du Cycle 02 pour un montant HT de 298€.

2020-27-4) Mise en place avec pose de panneau mélaminé support de patère et anti-pince doigt, pose d'un seuil brossé inox entrée arrière Cycle 01 pour un montant HT de 3499,85€.

2020-27-5) Devis Capotage en alu façade sud Cycle 01 avant mise en place des stores extérieur, et habillage de vantaux de portes y compris structure ventilée pour un montant HT de 9204€.

2020-27-6) Devis, fourniture et pose de stores extérieurs salle 04 du cycle 01, pour un montant HT de 2902 €.

2020-27-7) Devis, fourniture et pose d'alimentation de l'ensemble des stores extérieur cycle 01, pour un montant HT de 2071,62€.

2020-27-8) Mise en place et achat nécessaire à la mise en œuvre de la classe ULIS (Unité localisé pour l'inclusion scolaire) pour la rentrée de Septembre.

2020-27-9) Proposition de paiement des heures supplémentaires des agents, afin de remettre à zéro le compteur pour la rentrée de septembre. L'assemblée délibérante valide la proposition, sous réserve de la validation comptable.

2020-27-10) Information sur la mise en place de deux jardins Cycle 01 et Cycle 03.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE,

- De valider l'ensemble des devis du point divers
- Charge le Président des formalités administratives et comptables y afférentes.

Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme :

Le Président

Aimé DANGELSER



REÇU LE

27 JUL. 2020

AVANTIS-PREFECTURE
DE SAVERNE